



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010350

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9349
N/REF : 5/01/2025 2H03 C:022730 I:23354
V/REF : Contrat N°009349 du 01/01/2014

SDC 'La Grand'Voile'
C/O REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
17 QUAI GILLET
69004 LYON

IMMEUBLE : LA GRAND'VOILE
41-43-43Bis RUE ST P.DE VAISE
24-26 SERGENT MICHEL BERTHET
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 41/43/43BIS RUE SAINT PIERRE DE VAISE ET 24 ET 26 RUE SERGENT
MICHEL BERTHET - POMPES DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A STECK

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE (HORS POMPAGE/CURAGE DES
FOSSSES)

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 170,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2013	Valeur	: 111,5
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010350

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	2/AN	208,59	208,59
TOTAL H.T.				208,59
T.V.A. a 10,00%				20,85
TOTAL T.T.C.En EURO				229,44

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.